



Droit des assistantes sociales

Par **mig4747**, le **04/09/2009** à **13:22**

Bonjour, je souhaiterais connaître les droits des assistantes sociales, car depuis environ 2 mois elle nous impose des rendez-vous ça devient du harcèlement. Que puis-je faire ?

Par **Marion2**, le **04/09/2009** à **22:58**

Bonsoir mig, Les AS sont dans l'obligation de suivre les personnes dont elles s'occupent. Le rythme des demandes de rendez-vous ou de visites dépend de l'importance des problèmes rencontrés par les personnes concernées. Elles ne s'agit nullement de harcèlement. Cordialement.

Par **mig4747**, le **05/09/2009** à **12:31**

merci de votre réponse. Je suis donc dans l'obligation de les recevoir ? En fait il ne s'est rien passé de grave le fils de ma compagne a été absent 2 semaines en fin d'année scolaire dernière et donc la maîtresse d'école a contacté les assistantes sociales qui sont venues quelques jours plus tard. Nous les avons reçues et on leur a expliqué pourquoi il était absent. Elles nous ont dit qu'il n'y avait pas de problème que tout allait bien qu'il n'y aurait pas de suite et maintenant elle nous impose des rendez-vous. Je suppose que si nous refusons de les voir ça peut aller très loin ?